

## Inégalités d'accueil des mineur.e.s isolé.e.s ? Enquête Flash en France métropolitaine

Nous entendons beaucoup parler des disparités entre les départements sur l'accueil et l'évaluation des Mineur.e.s Non Accompagné.e.s. Mais quelle est la réalité de ces pratiques sur les différents départements ? Et quelles sont les conséquences pour les jeunes ?

Destiné aux bénévoles et aux professionnel.les en contact avec des mineur.e.s isolé.e.s, ce questionnaire participe à notre enquête flash portant sur les disparités entre les départements sur l'accueil et l'évaluation sur tout le territoire. Les réponses à ce questionnaire alimenteront un rapport de plaidoyer qui sera publié en 2025. Ce rapport destiné aux décideurs politiques servira également à informer et à continuer de sensibiliser le grand public.

**Nous avons besoin de votre expérience de terrain pour enrichir ce rapport.**

Cette enquête flash a été conçue pour refléter au mieux la réalité, avec des réponses prédéfinies adaptées à la majorité des situations. Si aucune réponse proposée ne correspond à la situation dans votre département, veuillez sélectionner "Autre" et préciser la situation. De même, lorsque des périodes sont mentionnées, indiquez celles qui vous semblent les plus proches de la réalité de votre territoire. La plupart des réponses ne sont pas obligatoires, si vous ne savez pas, vous pouvez toujours passer la question.

**Nous vous invitons donc à remplir dès à présent ce questionnaire, cela ne vous prendra que 30 minutes. Ce questionnaire sera clôturé le 31 janvier 2025.**

Si vous avez des questions, vous pouvez contacter A..... au .... ou par mail à l'adresse .....

Merci d'avance pour votre contribution.

\* Obligatoire

### 1 . Votre organisation

1. Nom : \*

2. Adresse e-mail : \*

3. En quelle qualité agissez vous auprès des mineurs isolés ? \*

Association

Collectif

ONG

Avocat

Autre

4. Département d'intervention : \*

*Si vous intervenez dans plusieurs départements, merci de remplir un questionnaire pour chaque département*

5. Combien de bénévoles votre organisation compte-elle ? \*

*Si votre organisation est nationale, merci d'indiquer pour votre département seulement.*

6. Combien de salariés votre organisation compte-elle ? \*

*Si votre organisation est nationale, merci d'indiquer pour votre département seulement.*

7. Quels postes salariés existent au sein de votre organisation ? \*

*Si votre organisation est nationale, merci d'indiquer pour votre département seulement.*

- Aucun
- Coordinateur
- Responsable de maison
- Assistante sociale
- Juriste
- Délégué général
- Chargé de plaidoyer
- Psychologue
- Autre

8. Quelles sont les missions de votre organisation ? \*

*Si votre organisation est nationale, merci d'indiquer pour votre département seulement.*

- Hébergement des MIE
- Distribution de matériel d'urgence
- Distribution de repas
- Accueil de jour
- Suivi social
- Suivi de santé
- Accompagnement juridique
- Aide aux démarches dans les ambassades
- Aide à la reconstitution de l'état civil
- Aide à la scolarisation
- Soutien scolaire
- École alternative
- Autre

9. En quelle année votre organisation a commencé son engagement auprès des mineurs isolés étrangers (MIE) ? \*

*Si votre organisation est nationale, merci d'indiquer pour votre département seulement.*

10. Avez-vous des observations supplémentaires concernant cette partie ?

## 2. Le profil des jeunes mineurs isolés étrangers accompagnés par votre organisation :

11. Nombre de MIE accompagnés en 2024 : \*

*Du 01/01/2024 au 30/11/2024*

12. Dont nombre de jeunes filles : \*

13. L'âge moyen d'arrivée en France : \*

- 14 ans
- 15 ans
- 16 ans
- 17 ans
- Je ne sais pas
- Autre

14. Les jeunes sont-ils en possession de documents d'état civil ou documents d'identité à leur arrivée en France ?

	0%	20%	40%	60%	80%	100%
Oui, des originaux	<input type="radio"/>					
Oui, des photos	<input type="radio"/>					
Oui, des photocopies	<input type="radio"/>					
Non	<input type="radio"/>					
Je ne sais pas	<input type="radio"/>					

15. Si oui, pourriez-vous préciser avec quels types de documents ?

16. Avez-vous des observations supplémentaires concernant cette partie ?

### **3. La détermination de la minorité et de l'isolement**

## 3.1 L'accueil provisoire d'urgence

17. **En journée (hors WE et jours fériés), vers quel établissement un jeune primo-arrivant doit se déclarer comme MIE ? \***

- Au conseil départemental (CD)
- Dans une association opératrice du CD
- Commissariat de police
- Je ne sais pas
- Autre

18. **En soirée, le WE, les jours fériés, vers quel établissement un jeune primo-arrivant doit se déclarer MIE ? \***

- Au conseil départemental
- Dans une association opératrice du CD
- Commissariat de police
- Je ne sais pas
- Autre

19. **En soirée, le WE, les jours fériés, arrive-t-il que l'établissement où les MIE doivent se rendre refuse de les protéger ? \***

- Jamais (0%)
- Très rarement (0 à 25%)
- De temps en temps (25 à 50%)
- La plupart du temps (50 à 75%)
- Souvent (75 à 99%)
- Systématiquement (100%)
- Je ne sais pas
- Autre

## 3.2 La mise à l'abri

20. Le département **assure-t-il la mise à l'abri des jeunes avant l'évaluation ? \***

- Jamais (0%)
- Très rarement (0 à 25%)
- De temps en temps (25 à 50%)
- La plupart du temps (50 à 75%)
- Souvent (75 à 99%)
- Systématiquement (100%)
- Je ne sais pas
- Autre

21. **En cas de refus de mise à l'abri, sont-ils systématiquement contestés devant le tribunal administratif ? \***

- Oui
- Non
- Non, car nous manquons de connaissance sur le sujet
- Je ne sais pas
- Sans objet
- Autre

22. Si la mise à l'abri est respectée, dans **quel type de structure** se fait-elle ? \*

*(plusieurs réponses possibles)*

- Centre de mise à l'abri pour MIE
- Hôtel
- Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS)
- Je ne sais pas
- Autre

23. Durant la mise à l'abri, **des éducateurs ou tout autre adulte**, sont-ils **présents** ? \*

- Oui
- Non
- Je ne sais pas
- Autre

24. Si oui, quelle est la **fonction des adultes présents** ? \*

*(plusieurs réponses possibles)*

- éducateurs
- veilleurs de nuit
- agents de sécurité
- animateurs
- Je ne sais pas
- Autre

25. **Les jeunes** mis à l'abri, **font-ils l'objet d'une évaluation de leur comportement par les adultes présents** pendant cette période d'hébergement ? \*

- Oui
- Non
- Je ne sais pas
- Autre

26. Durant la mise à l'abri, le département initie-t-il **la reconstitution de l'état civil des jeunes** ? \*

- Jamais (0%)
- Très rarement (0 à 25%)
- De temps en temps (25 à 50%)
- La plupart du temps (50 à 75%)
- Souvent (75 à 99%)
- Systématiquement (100%)
- Je ne sais pas
- Autre

27. Le département procède-t-il à **un bilan de santé** des jeunes durant **la mise à l'abri** (hors urgence) ? \*

- Oui, des examens médicaux sont effectués
- Non, aucun bilan de santé
- Je ne sais pas
- Autre

28. Pourriez-vous **décrire** en 2 phrases **la journée type d'un jeune** durant la mise à l'abri ? (Scolarisation, cours de français, activités collectives, etc...) \*

29. Quelle est **la durée entre la présentation du jeune au département et l'évaluation** ?  
(temps de répit) \*

- 1 jour
- 2 jours
- 3 jours
- 4 jours
- 5 jours
- 6 jours
- 7 jours
- Entre 8 et 15 jours
- Entre 16 et 23 jours
- Plus de 23 jours
- Je ne sais pas
- Autre

30. Avez-vous des observations supplémentaires concernant cette partie ?

### 3.3 L'évaluation sociale de la minorité

31. Selon vous, quelle est la proportion de jeunes non évalués car connus dans le fichier appui à l'évaluation de la minorité (AEM) en tant que majeurs ?

32. **L'évaluation de la minorité et de l'isolement est faite par : \***

*(plusieurs réponses possibles)*

- 1 évaluateur
- 2 évaluateurs
- Un psychologue
- Fait l'objet d'une relecture par une commission pluridisciplinaire
- Je ne sais pas
- Autre

33. Selon vous, **combien de temps dure l'évaluation** de la minorité et de l'isolement du jeune ? \*

- 30 minutes
- 1 heure
- 1h30
- 2 heures
- 2h30
- 3h
- 4h
- Plus de 4h
- Je ne sais pas
- Autre

34. Les jeunes sont-ils **informés de leur droit à bénéficier d'un interprète ? \***

- Jamais (0%)
- Très rarement (0 à 25%)
- De temps en temps (25 à 50%)
- La plupart du temps (50 à 75%)
- Souvent (75 à 99%)
- Systématiquement (100%)
- Je ne sais pas
- Autre

35. Les jeunes **bénéficient-ils d'un interprète à leur demande ? \***

- Jamais (0%)
- Très rarement (0 à 25%)
- De temps en temps (25 à 50%)
- La plupart du temps (50 à 75%)
- Souvent (75 à 99%)
- Systématiquement (100%)
- Je ne sais pas
- Autre

36. Le choix de **l'interprète est-il adapté ou correspond** à la demande du jeune ? \*

- Jamais (0%)
- Très rarement (0 à 25%)
- De temps en temps (25 à 50%)
- La plupart du temps (50 à 75%)
- Souvent (75 à 99%)
- Systématiquement (100%)
- Je ne sais pas
- Autre

37. La **présentation de documents d'état civil ou d'identité** suffit-elle à reconnaître la **minorité du jeune** ? \*

- Jamais (0%)
- Très rarement (0 à 25%)
- De temps en temps (25 à 50%)
- La plupart du temps (50 à 75%)
- Souvent (75 à 99%)
- Systématiquement (100%)
- Je ne sais pas
- Autre

38. Une **expertise documentaire** est-elle demandée à la **Police aux Frontières (PAF)** par le **Conseil Départemental** ? \*

- Jamais (0%)
- Très rarement (0 à 25%)
- De temps en temps (25 à 50%)
- La plupart du temps (50 à 75%)
- Souvent (75 à 99%)
- Systématiquement (100%)
- Je ne sais pas
- Autre

39. Avez-vous connaissance de **remise en doute de l'isolement** lors de la détermination de la **minorité** ? \*

- Jamais (0%)
- Très rarement (0 à 25%)
- De temps en temps (25 à 50%)
- La plupart du temps (50 à 75%)
- Souvent (75 à 99%)
- Systématiquement (100%)
- Je ne sais pas
- Autre

40. Avez-vous des observations supplémentaires concernant cette partie ?

### 3.4 La décision

41. En cas de **contestation de la minorité, le jeune fait-il l'objet d'une obligation de quitter le territoire français** (OQTF) ? \*

- Jamais (0%)
- Très rarement (0 à 25%)
- De temps en temps (25 à 50%)
- La plupart du temps (50 à 75%)
- Souvent (75 à 99%)
- Systématiquement (100%)
- Je ne sais pas
- Autre

42. La notification de refus, est-elle accompagnée du **rapport d'évaluation** ? \*

- Oui
- Non
- Je ne sais pas
- Autre

43. Si la réponse précédente est négative, le jeune est-il **informé par le département**, de son **droit d'accès** à son **rapport d'évaluation** ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas
- Autre

**44. En cas de contestation de la minorité, pourriez-vous indiquer en pourcentage, l'action du jeune ensuite ?**

	0%	20%	40%	60%	80%	100%
Le jeune saisit le juge des enfants	<input type="radio"/>					
Le jeune change de département	<input type="radio"/>					
Le jeune change de pays	<input type="radio"/>					

45. Avez-vous des observations supplémentaires concernant cette partie ?

## 4. Le tribunal administratif - référé APU

46. **En attendant l'audience devant le juge des enfants, des MIE en recours ont-ils saisi le tribunal administratif pour demander la reprise de l'accueil provisoire d'urgence** (l'hébergement) par le département ? \*

- Oui
- Non
- Non, nous manquons de connaissance
- Je ne sais pas
- Autre

47. En cas de demande de reprise de l'accueil provisoire d'urgence, **pouvez-vous estimer le pourcentage de décisions favorables obtenues devant le tribunal administratif ?** \*

- Jamais (0%)
- Très rarement (0 à 25%)
- De temps en temps (25 à 50%)
- La plupart du temps (50 à 75%)
- Souvent (75 à 99%)
- Systématiquement (100%)
- Je ne sais pas
- Autre

48. Avez-vous des observations supplémentaires concernant cette partie ? \*

## 5. Le signalement d'un mineur en danger au procureur de la république ou à la CRIP

49. Envoyez-vous des **signalements au procureur ou des informations préoccupantes à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) pour signaler les jeunes vulnérables ? \***

*La CRIP est un service départemental chargé de centraliser et d'évaluer les informations signalant qu'un enfant est en danger ou en risque de l'être.  
(Plusieurs réponses possibles)*

Sélectionnez au plus 4 options.

- Oui, nous saisissons le procureur
- Oui, nous écrivons à la CRIP
- Pour tous les jeunes en recours
- Uniquement pour quelques jeunes
- Non
- Je ne sais pas
- Autre

50. Si oui à la question précédente, **le procureur prononce-t-il des ordonnances de placement provisoire suite à vos signalements ?**

- Jamais (0%)
- Très rarement (0 à 25%)
- De temps en temps (25 à 50%)
- La plupart du temps (50 à 75%)
- Souvent (75 à 99%)
- Systématiquement (100%)
- Je ne sais pas
- Autre

51. Avez-vous des observations supplémentaires concernant cette partie ?

## 6. La détermination de la minorité par le juge des enfants

52. De **quelle manière les jeunes saisissent le juge des enfants ?** \*

- Saisine par courrier (avec l'aide d'une asso ou d'un collectif)
- Saisine avec un avocat
- Ils se rendent à l'ordre des avocats ou au tribunal
- Je ne sais pas
- Autre

53. **Combien de jeunes accompagnés par votre organisation ont saisi le juge des enfants en 2023 ?** \*

54. Quel est le **délai** entre **la saisine du juge des enfants** et **la première audience** ? \*

- 15 jours
- 1 mois
- 2 mois
- 3 mois
- 4 mois
- 5 mois
- 6 mois
- 7 mois
- 8 mois
- 9 mois
- 10 mois
- Autre

55. Constatez-vous un **allongement des délais avant que les jeunes soient audiencés** ?

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Certainement pas

Tout à fait d'accord

56. Pouvez-vous indiquer en pourcentage ce que le juge des enfants demande, lors de la première audience :

	0%	20%	40%	60%	80%	100%
Demande une expertise documentaire	<input type="radio"/>					
Demande des examens radiologiques osseux	<input type="radio"/>					
Demande une expertise documentaire ET des examens radiologiques osseux	<input type="radio"/>					
Statue rapidement sur la minorité du jeune sans demander d'expertise supplémentaire	<input type="radio"/>					

57. En cas de **demande d'expertise**, le juge des enfants **prend-il une ordonnance de placement provisoire en attente des résultats** ? (OPP) \*

- Jamais (0%)
- Très rarement (0 à 25%)
- De temps en temps (25 à 50%)
- La plupart du temps (50 à 75%)
- Souvent (75 à 99%)
- Systématiquement (100%)
- Je ne sais pas
- Autre

58. Pouvez-vous indiquer le **temps moyen nécessaire pour obtenir les résultats de chaque expertise** et la fixation de la nouvelle audience ?

**Exemple :**

**Expertise PAF :** environ 2 mois après l'audience

**Test osseux :** (temps pour être convoqué) + (temps pour obtenir les résultats)

59. **Combien de mois s'écoulent entre le moment où le jeune saisit le juge des enfants et le résultat final sur la minorité ? \***

- 1 mois
- 2 mois
- 3 mois
- 4 mois
- 5 mois
- 6 mois
- 7 mois
- 8 mois
- 9 mois
- 10 mois
- 11 mois
- 1 an
- Je ne sais pas
- Autre

60. Lorsque le juge des enfants **demande à la Police aux frontières (PAF) de vérifier l'authenticité des documents d'identité d'un jeune**, l'avis de la PAF est-il généralement **défavorable** ? \*

- Jamais (0%)
- Très rarement (0 à 25%)
- De temps en temps (25 à 50%)
- La plupart du temps (50 à 75%)
- Souvent (75 à 99%)
- Systématiquement (100%)
- Je ne sais pas
- Autre

61. Le juge des enfants **suit-il l'avis de la Police aux frontières (PAF) ?** \*

- Jamais (0%)
- Très rarement (0 à 25%)
- De temps en temps (25 à 50%)
- La plupart du temps (50 à 75%)
- Souvent (75 à 99%)
- Systématiquement (100%)
- Je ne sais pas
- Autre

62. **Les examens radiologiques osseux sont-ils demandés malgré la présence de documents expertisés valable par la PAF ?** \*

- Jamais (0%), les jeunes n'ont pas de document d'identité valable selon la PAF
- Très rarement (0 à 25%)
- De temps en temps (25 à 50%)
- La plupart du temps (50 à 75%)
- Souvent (75 à 99%)
- Systématiquement (100%), les jeunes ont des documents d'identité valables selon la PAF
- Je ne sais pas
- Autre

63. Les jeunes **de moins de 16 ans** font-ils systématiquement l'objet d'examens radiologiques osseux ? \*

- Jamais (0%)
- Très rarement (0 à 25%)
- De temps en temps (25 à 50%)
- La plupart du temps (50 à 75%)
- Souvent (75 à 99%)
- Systématiquement (100%)
- Je ne sais pas
- Autre

64. Les jeunes **de plus de 16 ans** font-ils systématiquement l'objet d'examens radiologiques osseux ? \*

- Jamais (0%)
- Très rarement (0 à 25%)
- De temps en temps (25 à 50%)
- La plupart du temps (50 à 75%)
- Souvent (75 à 99%)
- Systématiquement (100%)
- Je ne sais pas
- Autre

65. Les examens radiologiques osseux sont-ils en faveur des jeunes : \*

- Jamais (0%)
- Très rarement (0 à 25%)
- De temps en temps (25 à 50%)
- La plupart du temps (50 à 75%)
- Souvent (75 à 99%)
- Systématiquement (100%)
- Je ne sais pas
- Autre

66. Entre le **01 er janvier 2023** et le **31 décembre 2023**, pourriez vous indiquer le nombre de **jeunes reconnus mineurs devant le juge des enfants** après un refus de prise en charge par le Conseil départemental ? \*



69. Constatez-vous **un durcissement des pratiques** de la part des juges des enfants ?

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Certainement pas

Tout à fait d'accord

70. Avez-vous des observations supplémentaires concernant cette partie ?

## 7. La détermination ou la confirmation de la minorité par la Cour d'Appel

71. Combien de mois s'écoulent entre le moment où le juge des enfants rend sa décision et la date de l'audience devant la cour d'appel ? \*

- 1 mois
- 2 mois
- 3 mois
- 4 mois
- 5 mois
- 6 mois
- 7 mois
- 8 mois
- 9 mois
- 10 mois
- 11 mois
- 1 an
- Je ne sais pas
- Autre

72. Dans quel délai la cour d'appel rend sa décision ? \*

- 1 semaine
- 2 semaines
- 3 semaines
- 1 mois
- 2 mois
- 3 mois
- Plus de 3 mois
- Je ne sais pas
- Autre

73. **Le Conseil départemental fait-il appel des décisions du juge des enfants ? \***

- Jamais (0%)
- Très rarement (0 à 25%)
- De temps en temps (25 à 50%)
- La plupart du temps (50 à 75%)
- Souvent (75 à 99%)
- Systématiquement (100%)
- Je ne sais pas
- Autre

74. Avez-vous noté des **modifications dans la prise en charge ASE**, lorsque le **CD fait appel de la décision du juge des enfants ? \***

- Jamais (0%)
- Très rarement (0 à 25%)
- De temps en temps (25 à 50%)
- La plupart du temps (50 à 75%)
- Souvent (75 à 99%)
- Systématiquement (100%)
- Je ne sais pas
- Autre

75. Si oui, **quel est ce changement ?**

*Exemple : ne plus être pris en charge dans un foyer mais dans un hôtel, changement d'éducateur, absence de suivi éducatif, aucune aide dans les démarches consulaires, de scolarisation, etc.*

76. Quels sont selon vous les **facteurs déterminants qui sont pris en compte par la cour d'appel pour infirmer la décision de placement du juge des enfants ?**

Infirmer = Annuler ou réformer (un jugement)



79. Parmi les **jeunes qui n'ont pas été reconnus mineurs par le juge des enfants** et qui **souhaitent faire appel** de cette décision, quelle est la **proportion de ceux qui ne peuvent pas le faire car ils ont atteint la majorité légale** avant que leur appel ne soit examiné par la Cour d'appel ? \*

- Jamais (0%)
- Très rarement (0 à 25%)
- De temps en temps (25 à 50%)
- La plupart du temps (50 à 75%)
- Souvent (75 à 99%)
- Systématiquement (100%)
- Je ne sais pas
- Autre

80. Avez-vous des observations supplémentaires concernant cette partie ?

---

Ce contenu n'a pas été créé ni n'est approuvé par Microsoft. Les données que vous soumettez sont envoyées au propriétaire du formulaire.